

AVIGNON

Ville d'exception

DÉPARTEMENT FINANCES

Avignon, le 17 février 2026

DECISION

Le Maire de la Ville d'Avignon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122.22 alinéa 26, permettant au Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu la délibération n°5 du 4 juillet 2020 du Conseil Municipal de la Ville d'Avignon donnant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire, notamment en matière de demande de subventions (selon alinéa 26 de l'article L2122.22 du CGCT),

Considérant les dispositions du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

DECIDE

Article 1 : De solliciter une participation financière au titre du FIPD 2026, auprès de l'État et de Monsieur le Préfet de Vaucluse, sur la base du projet de réhabilitation de notre réseau de vidéosurveillance afin de renforcer les actions de prévention et de sécurisation des espaces publics

Les coûts prévisionnels de ce projet sont présentés ci-dessous :

Opération	Montant prévisionnel des travaux (en HT)	Montant subventionnable prévisionnel (en HT)	Subvention prévisionnelle (en HT)	Soit en %
Développement du système de vidéoprotection	405 908 €	405 908 €	202 954 €	50 %

Article 2 : que la recette sera imputée sur le chapitre 13, compte 1321

Article 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur Le Directeur Général des Services et Monsieur Le Trésorier Principal des Finances de la Ville d'Avignon seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Maire,



Cécile HELLE

Parvenu en Préfecture le 26/02/2026

Publié le 02/03/2026

